



## Pollution du réseau d'eau potable

# Fin de l'alerte

A tous les habitants des villages d'Ayent, excepté Anzère,

**Après avoir pris toutes les mesures nécessaires, les analyses des échantillons prélevés le 18 mars attestent que l'eau potable du réseau communal est à nouveau de qualité irréprochable.**

Si votre réseau d'eau ménager n'a pas été utilisé durant les dernières 48 heures, veuillez suivre ces recommandations:

- Ouvrir les robinets de votre logement et laisser couler l'eau pendant environ cinq minutes
- Augmenter la température du chauffe-eau à 60° C ou plus pendant 24 heures, ou le vider et le remplir à nouveau.

Il est possible que vous perceviez encore une faible odeur ou un léger goût de chlore. Sa teneur est toutefois conforme à la législation sur les denrées alimentaires et ne présente aucun danger pour la santé.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Ayent, le 19 mars 2017

Administration communale d'Ayent